

N° DEL 2014.09.24/142

VILLE DE BRIANÇON



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **Mercredi 24 septembre 2014** à 17h30 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

CONVOCAATION

Date	18/09/2014
Affichage	18/09/2014

**NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL**

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	25	8

Etaient Présents : GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, PEYTHIEU Eric, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARTINEZ Gilles, MARCHELLO Marie, DAVANTURE Bruno, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, KHALIFA Daphné, MILLET Thibault, BRUNET Pascale, BOREL Jean-Paul, PONSART Marie-Hélène, FABRE Mireille, PICAT RE Alessandro, DAZIN Florian.

Etaient Représentés :

CIUPPA Marcel pouvoir à GUERIN Nicole.
ROMAIN Manuel pouvoir à DJEFFAL Mohamed.

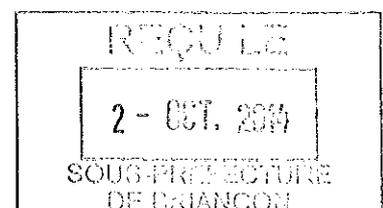
THEME : PATRIMOINE 4.

OBJET : CONVENTION
ENTRE LA VILLE DE
BRIANÇON ET VISA
TREKKING.

Absents-Excusés :

CIUPPA Marcel, ROMAIN Manuel, GRYZKA Romain,
VALDENNAIRE Catherine, MONIER Bruno, MUHLACH
Catherine, BREUIL Marc, ARMAND Emilie.

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed.



Rapporteur : Yvon AIGUIER.

Dans le cadre des orientations de la politique de valorisation de Briançon Ville d'art et d'histoire, il est proposé la reconduction du partenariat entre la Ville de Briançon via sa direction du Patrimoine et VISA TREKKING pour :

- La mise en place de deux circuits de découverte du patrimoine fortifié, tous les jeudis après-midis de décembre 2014 à mars 2015 (en raquettes ou à pied suivant l'enneigement) :
 - o Le premier, autour de la barrière fortifiée du 18^{ème} siècle (autour du fort des Têtes) ;
 - o Le deuxième dans la zone du fort des Salettes avec visite du fort des Salettes.
- La mise en place de week-ends et de séjours printemps et en début d'été 2015 avec mise à disposition d'un guide-conférencier du service du Patrimoine pour les visites de la barrière fortifiée et de la Cité Vauban.

La convention d'application est présentée en annexe, définissant les conditions de chaque partenaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver les dispositions de la convention ;
- D'autoriser le service du Patrimoine à appliquer les tarifs à partir du 1^{er} décembre 2014 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint ou un conseiller municipal délégué à signer, au nom et pour le compte de la commune toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Pour le Maire absent et par suppléance
Madame la Première Adjointe,

TRANSMIS LE 01 OCT. 2014
PUBLIÉ LE 01 OCT. 2014
NOTIFIÉ LE 03 OCT. 2014

Nicole GUERIN



CONVENTION

Pièce annexée à la
délibération

DEL 2014.09.24/142

Entre

La Ville de Briançon,
représentée par son maire en exercice,
Monsieur Gérard Fromm,

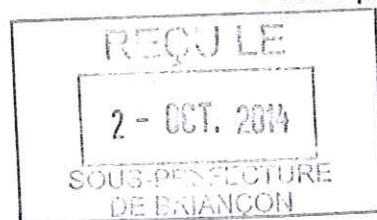
d'une part,

et

Bureau Montagne VISA TREKKING,
regroupement d'Accompagnateurs(trices) en montagne,
représenté par son gérant
Monsieur Christian Aubert,

d'autre part,

il a été convenu ce qui suit :



Article I : Objet

Dans le cadre des orientations de la politique de valorisation de Briançon Ville d'art et d'histoire et du Réseau des Sites Majeurs de Vauban, il est prévu pour 2014/2015, la mise en place de trois prestations de découverte du patrimoine fortifié autour de Briançon.

- **Circuit 1** : circuit sur la zone du fort des Têtes au départ de Fontchristiane (en raquettes à neige ou à pied suivant les conditions).
- **Circuit 2** : circuit sur la zone du fort des Salettes et dans le fort des Salettes au départ du Champ de Mars (en raquettes à neige ou à pied suivant les conditions).
- **Prestation** : partenariat sur les week-ends et séjours printemps, début été 2015 avec mise à disposition d'un guide-conférencier du service du Patrimoine pour les visites de la barrière fortifiée et de la Cité Vauban.

Les circuits seront encadrés par un accompagnateur en montagne (AEM) de VISA TREKKING agréé Patrimoine fortifié par Briançon ville d'art et d'histoire et un guide-conférencier du Service Patrimoine agréé par le ministère de la culture et de la communication.

Les objectifs principaux sont :

- de permettre une activité de découverte du patrimoine culturel et patrimoine naturel,
- d'offrir une prestation originale autour du patrimoine fortifié et des fortifications de Vauban inscrites au patrimoine mondial de l'UNESCO,
- de diversifier les activités hivernales,
- de sensibiliser le public aux notions de protection du patrimoine fortifié.

Les sorties sont ouvertes aux enfants à partir de 8 ans sous la responsabilité d'un adulte.

Article II : Modalités

➤ **Circuit 1 : Circuit Fort des Têtes**

les jeudis après-midi : 1^{er}, 15, 29 janvier, 12, 26 février, 12, 26 mars 2015

La prise en charge du public se fera à 14 h devant la boutique INTERSPORT/Prorel Cycles & skis, face à la télécabine du Prorel.

Durée de la visite : environ 2h30.

➤ **Circuit 2 : Circuit Fort des Salettes**

les jeudis après-midi : 8, 22 janvier, 05, 19 février, 05, 19 mars 2015

à 13 h 50

La prise en charge du public se fera à 13 h 50 au service du Patrimoine, porte de Pignerol.

Durée de la visite : environ 2h30.

➤ **Prestation (partenariat sur les week-ends et séjours printemps, début été 2015) :**

mise à disposition d'un guide-conférencier sur la demi-journée ou la journée.

Tarifs publics :

Circuit 1 : Fort des Têtes

Hiver : 27.5 €/adulte et 15 € /enfant (8/12 ans)

Circuit 2 : Fort des Salettes

Hiver : 27.5 €/adulte et 15 € /enfant (8/12 ans)

Réduction de 20% accordée sur présentation de la carte d'hôte de Serre-Chevalier Briançon

Article III : Mises à disposition

La Ville de Briançon met à disposition un guide-conférencier pour la durée de la visite. Son rôle sera d'accueillir le public et de lui donner les clefs de lecture sur l'histoire, le patrimoine, les activités de Briançon Ville d'art et d'histoire. Cette prestation se fera sous la forme d'interventions ponctuelles pendant les circuits et en alternance avec les interventions de l'accompagnateur en montagne (AEM) de VISA TREKKING sur les différentes facettes du patrimoine naturel.

Le Bureau Montagne VISA TREKKING s'engage à assurer :

- l'encadrement par un accompagnateur en montagne (AEM) de VISA TREKKING équipé d'une radio HF reliée directement au secours en montagne jusqu'à 24 personnes et deux accompagnateurs en montagne (AEM) au-delà de 24 personnes.
- la mise à disposition du matériel : raquettes à neige et bâtons si nécessaire pour le public et le guide conférencier.
- le transfert A/R du public de la boutique INTERSPORT/Prorel (Cycles & skis) à Fontchristiane pour le circuit 1.

Le Bureau Montagne VISA TREKKING s'engage au respect strict des règles d'hygiène et de sécurité relatives aux bâtiments classés et à souscrire, pour la durée de ses interventions à Briançon, une assurance responsabilité civile.

Le Bureau Montagne VISA TREKKING et la Ville de Briançon s'engagent à assurer conjointement la promotion de ces circuits.

Article IV : Dispositions financières

La vente au public des prestations a lieu dans les deux lieux des partenaires :

- au Bureau Montagne de Visa Trekking : boutique INTERSPORT/Prorel (Cycles & skis) jusqu'à la veille 19h,
- au service du Patrimoine, porte de Pignerol, jusqu'à la veille 17h.

Circuits « Fort des Têtes » et « Fort des Salettes » :

La part retenue par la Ville de Briançon pour la prestation du guide-conférencier s'élève à 5,60 € par personne adulte de plus de 12 ans.

- sur présentation d'une facture établie par le Bureau Montagne VISA TREKKING, toutes les fins de mois, la Ville de Briançon versera, en contrepartie des obligations définies par la présente convention, les sommes correspondant aux encaissements réalisés au service du Patrimoine.
- sur présentation d'une facture établie par la Ville de Briançon, toutes les fins de mois, le Bureau Montagne VISA TREKKING versera, en contrepartie des obligations définies par la présente convention, les sommes correspondant aux encaissements réalisés par Visa Trekking.

Prestation 3 : partenariat sur les week-ends et séjours printemps, début été 2015

- sur présentation d'une facture établie par la Ville de Briançon, Bureau Montagne VISA TREKKING versera le montant de l'engagement du guide correspondant au tarif ci-dessous :
 - o Tarif guide-conférencier 1/2 journée semaine : 121 €
 - o Tarif guide-conférencier 1/2 journée jour férié : 143 €
 - o Tarif guide-conférencier journée semaine : 180 €
 - o Tarif guide-conférencier journée jour férié: 205 €

Fait à Briançon, le
(en quatre exemplaires originaux)

Le Gérant de VISA TREKKING

Le Maire de Briançon

Christian AUBERT

Gérard FROMM